B926

RÉGLEMENTATION « EAU » DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET D'INFRASTRUCTURES

Cette formation traite de la réglementaiton "eau" et des plans de prévention aux risques d'inondation dans la réalisation de projet d'aménagement immobilier.

Objectifs opérationnels

• Réaliser un projet d'aménagement immobilier dans le respect de la législation sur la « Loi sur l'eau » et les plans de prévention aux risques inondation

Public Concerné

- Directeurs programmes immobiliers
- Responsables programmes immobiliers
- Responsables projets aménagement
- Aménageurs urbains
- Ingénieurs et techniciens en bureau d'études

Durée

7.00 Heures **1** Jour

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Parcours pédagogique

Aménagements immobiliers et l'eau : de nombreuses interfaces
• Protection de l'aménagement contre les eaux
• Consommations d'eau
• Rejets
Outils règlementaires actuels
• Loi sur l'eau
• Plan de prévention des risques inondation (PPRI)
• Outils de gestion concertée des eaux (SDAGE et SAGE)
• Autres réglementations majeures (ICPE, urbanisme, protection nature)
• Interactions et passerelles entre les différentes réglementations
Dossiers loi sur l'eau
• Aspects procéduraux, police de l'eau et nomenclature loi sur l'eau
• Contenu du dossier loi sur l'eau
• Risques juridiques et sanctions encourues
Notice de mise en conformité au PPRI
• Contenu d'un document PPRI
• Contenu de la notice de mise en conformité au PPRI
• Aspects procéduraux et risques encourus
Incidence de l'eau souterraine sur les projets immobiliers
• Notions de niveau des plus hautes eaux (NPHE), débit d'eau résiduel
• Dispositions constructives
Gestion des eaux pluviales urbaines
• Aperçu des techniques durables et intégrées de gestion des eaux pluviales
• Avantages et inconvénients
Cas pratiques

Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES
Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'illustrations au travers de cas concrets et de partages d'expériences.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES
Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont remises lors de la formation par un lien de téléchargement reçu par mail.

MOYENS TECHNIQUES
La conception pédagogique prévoit l'utilisation d'un équipement et de supports multimédias animés par l'intervenant.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :
• Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
• De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
• De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
• D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage

Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant est un formateur qualifié et ingénieur en construction, architecte ou ingénieur spécialisé eau et assainissement.

Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES
Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel.
Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.
La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS
Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.
Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.

Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation
Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com